

CONCOURS INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;**
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;**
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;**
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.**

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

DOMAINE : ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphé.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes rédacteur territorial, en poste au centre communal d'action sociale (CCAS) d'Admiville.

Sensibles à la montée des situations de précarité dans la commune, les élus souhaitent que la ville joue un rôle en matière d'inclusion bancaire auprès des habitants.

Le directeur de votre CCAS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'inclusion bancaire.

Liste des documents :

Document 1 : Articles R123-1 à 123-6 du Code de l'action sociale et des familles - 1 page

Document 2 : « Les CCAS et le microcrédit personnel » (extrait) - *UNCCAS* - 2018 - 8 pages

Document 3 : « Inclusion bancaire : bilan et perspectives » (introduction, extrait) - F. Soulage - *tnova.fr* - 19 avril 2019 - 3 pages

Document 4 : « Une CESF en CCAS, pionnière des points conseil budget » - *lemediasocial.fr* - Consulté en janvier 2021 - 1 page

Document 5 : « Les politiques publiques en faveur de l'inclusion bancaire et de la prévention du surendettement » - (synthèse, extrait) - Cour des comptes - *senat.fr* - Juin 2017 - 6 pages

Document 6 : « Mettre en place le microcrédit personnel avec un multi-partenariat bancaire dans une « petite commune » (- de 5 000 habitants) » - Fiche d'expérience - *unccas.fr* - Consulté en janvier 2021 - 2 pages

Document 7 : « Le surendettement des ménages : enquête typologique 2019 » (extrait) - *particuliers.banque-france.fr* - Janvier 2020 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.